

SCI 6A

Siège social : 34, du Pays de Galle

78510 Saint-Nom-la Bretèche

Siren : 524 103 561

DECISION DE LA GERANTE

(Relative à la poursuite de l'activité-Article 1844-5 du code civil)

Je soussignée, Madame Milon Hélène, gérante de la SCI 6A, déclare que :

- la société a cédé l'unique bien immobilier qu'elle détenait.
- En conséquence, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
- Conformément à l'article 1844-5 du code civil, il est décidé de poursuivre l'activité de la société.
- La société reste en activité et n'est pas dissoute à ce jour.

Fait à Saint-Gratien



Madame Hélène Milon

Gérante de la SCI 6A